

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MAROMME ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE LE SEQUOIA PHASE B

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 15 juillet 2024 à 12:00

Identifiant du marché public : MPMPMAPF-2024-06

MAÎTRE D'OUVRAGE
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tel: 02.32.82.22.00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE			
	Objet	RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MAROMME ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE LE SEQUOIA PHASE B	
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert	
	Type de contrat	Marché public	
00	Nombre de lots	8	
X	Délai de validité des offres	4 mois	
36	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire	
크는	Variantes	Sans	
ΗΉ	PSE	Défini par lot	
0+	Clause sociale	Avec	
	Clauses environnementales	Avec	
\rightleftharpoons	Durée / Délai	Défini par lot	
8	Négociation	Sans	

SOMMAIRE

- 1	- Objet et éténdue de la consultation	. 4
	1.1 - Objet	
	1.2 - Mode de passation	. 4
	1.3 - Type et forme de contrat	. 4
	1.4 - Décomposition de la consultation	
	1.5 - Nomenclature	. 5
2	- Conditions de la consultation	. 6
	2.1 - Délai de validité des offres	. 6
	2.2 - Forme juridique du groupement	. 6
	2.3 - Variantes	
	2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	. 6
	2.5 - Développement durable	. 7
3	- Les intervenants	
	3.1 - Désignation de l'acheteur	. 7
	3.2 - Représentant de l'acheteur	. 7
	3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	. 7
	3.4 - Maîtrise d'œuvre	
	3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	. 7
	3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	. 8
	3.7 - Contrôle technique	
	3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	. 8
4	- Conditions relatives au contrat	
	4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	
	4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	
	- Contenu du dossier de consultation	
6	- Présentation des candidatures et des offres	
	6.1 - Documents à produire	
	6.2 - Visites sur site	
7	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	
	7.1 - Transmission électronique	
	7.2 - Transmission sous support papier	
8	- Examen des candidatures et des offres	
	8.1 - Sélection des candidatures	
	8.2 - Attribution des marchés	
	8.3 - Suite à donner à la consultation	
9	- Renseignements complémentaires	
	9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
	9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MAROMME ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE LE SEQUOIA PHASE B

Restructuration des locaux de l'ancienne mairie, et création extension de locaux pour la médiathèque Le Sequoia.

Lieu(x) d'exécution : Maromme 76150 MAROMME

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Logistique - Curage - Démolition - VRD - Gros Œuvre - Etanchéité - CM Lot n°01 A: Logistique. Lot n°01B: Curage démolition. Lot n°01c: VRD Gros Œuvre. Lot n°01D: Etanchéité. Lot n°01E: Charpente Métallique.
02	Charpente bois - Couverture ardoise. Lot 02 : Charpente bois - Couverture ardoise.
03	Mur rideau - Menuiserie extérieure - Bardage - Serrurerie. Lot n°03A Mur rideau - Menuiserie extérieure. Lot n°03B Bardage - Serrurerie
04	Cloison plâtrerie- Plafond démontable - Menuiserie intérieure - Agencement - Parquet. LOT 04A / lot Cloison Plâtrerie. LOT 04B / lot Plafond démontable. LOT 04C / lot Menuiserie intérieure - Plafond bois - Agencement - parquet.
05	Carrelage - Sol moquette - Peinture papier peint. LOT 05A / lot Carrelage. LOT 05B / lot Sol moquette. LOT 05C / lot Peinture papier peint.
06	Ascenseur Lot 06: Ascenseur
07	CVRDD - Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement - Désenfumage - Plomberie LOT 07 / lot CRVD - Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement - Désenfumage LOT 07 / lot CRVD - Plomberie sanitaires
08	Electricité Courant fort & courant faible - SSI. GTB Lot 08A : Electricité Courant fort & courant faible - SSI. Lot 08B : GTB

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 4 sur 14

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un nombre maximal de 3 lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Suivant critères d'attribution, classement des 3 meilleures offres.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
45216110-8	Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45261212-3	Travaux de couverture en ardoises
02	45422000-1	Travaux de charpenterie
03	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
03	44316500-3	Serrurerie
04	45421141-4	Travaux de cloisonnement
04	45410000-4	Travaux de plâtrerie
05	45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
05	45431100-8	Carrelage de sols
06	42416100-6	Ascenseurs
07	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
07	45331100-7	Travaux d'installation de chauffage central
08	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

Lot(s)	Code principal	Description
	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
08	09310000-5	Électricité

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 5 sur 14

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Interlocuteur unique pour les macros lots.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
03	PSE 1	Changement des volumes de verre de mur rideau existant	Afin d'améliorer le confort thermique de la marmothèque de la médiathèque et afin de limiter l'usage du rafraichissement, il est souhaité de changer les vitrages des murs rideaux existants de la médiathèque afin de mettre en œuvre des volumes de verre ayant un facteur solaire inférieur à 0.2.
	PSE2	Mur-rideau intérieur à la médiathèque	Mur-rideau, aspect à grille avec une trame de 1.60 m, du niv 0.00 au niv +6.85 m, avec simple vitrage feuilleté sérigraphié type Séralit Evolution des Ets SGG ou équivalent.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 6 sur 14

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie Maromme

3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : Mairie de Maromme

3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

ARCAADE 18 Route De la Vienne 76730 SAINT MARDS

Tél.: 0235061734

Courriel: arcaade@arcaade.fr

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est représenté par : Emmanuel DUBOSC

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes : Désignation des entreprises

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Equipage architecture 4 Rue saint nicolas 75012 PARIS

Tél.: 0143474730

Courriel: equipage@equipagearchitecture.fr

Elle est représentée par : Alain Jaouen.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIAG-ESQ-APS-APD-PRO-ACT-DET-AOR.

3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

ARC EN SITE ZI des Prés Salés 12 Rue Lavoisier 76260 EU

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 7 sur 14

Tél.: 0235868057

Courriel: contact@arcensite.fr

Le titulaire de la mission est représenté par : Christophe Humbert.

3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

Techniconsult 575 avenue Maréchal juin 76230 BOIS-GUILLAUME

3.7 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT Avenue des Hauts Grigneux Mach 8 76420 BIHOREL

Le contrôleur technique est représenté par : M. Issam ABDELLAH.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : L+P1+LE+SEI+HAND+TH Attestation thermique +attestation HAND

3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

QUALICONSULT Avenue des Hauts Grigneux Mach 8 76420 BIHOREL

Le coordonnateur est représenté par : Monsieur Kevin Mulot.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 8 sur 14

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Fichier en annexe détaillant l'ensemble des pièces du marché
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les résultats des investigations complémentaires et autres recommandations des exploitants
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Le D.U.M.E <u>ou</u> l'imprimé DC1 (disponible sur le site internet du ministère de l'économie et des finances, disponibles à l'adresse suivante :	Oui
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)	
Attestation URSSAF	
Attestation de régularité fiscale	
Extrait KBIS	

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Le DC2 (disponible sur le site internet du ministère de l'économie et des finances, disponibles à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)	OUI
Le RIB	

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	
Attestation d'assurance en cours de validité	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, complété, paraphé et signé	Oui
Le CCAP commun à tous les lots	Oui
Le Règlement de consultation et ses annexes	Oui
Le CCTP LOT N°00 : GENERALITE TCE	Oui
Le CCTP spécifique au lot pour lequel la candidature est déposée	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
L'attestation de visite	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat La présentation de l'équipe dédiée au projet	

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 10 sur 14



Le candidat test est informé que seules les informations figurant sur le cadre de mémoire en annexe du présent règlement seront prises en comptes (à l'exception des fiches techniques). Les informations transmises par l'intermédiaire d'un support autre que le cadre type ne seront pas prises en compte et considérées comme non présentes.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : Visite obligatoire pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - - 6 - 7 - 8 Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites organisées : Lundi 3 Juin de 10 h 00 à 12 h 00, Mercredi 12 juin de 10 h 00 à 12 h 00. Vendredi 28 juin de 14 h à 16 h 00

Contact : Mme PRIOU Charlène Directrice du pôle technique et aménagement du cadre de vie -Un certificat de visite sera donné à chaque entreprise. En l'absence de remise du certificat de visite signé par le maitre d'ouvrage, l'offre du candidat sera rejetée.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.adm76.com.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 11 sur 14

procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MAROMME Hôtel de ville Place Jean Jaurès - BP 1095 76153 MAROMME CEDEX ACCUEIL@ville-maromme.fr

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : "Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)".

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant : Suivant annexe du règlement de la consultation

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 50 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite ou électronique du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

- Présentation et organisation des dossiers de réponse suivant annexe du RC



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 12 sur 14

inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Fiches techniques	15.0
2.2-Dispositif d'autocontrôle de l'entreprise en phase études et travaux	10.0
2.3-Dispositif du candidat dans la gestion de la garantie de parfait achèvement / 1 an	10.0
3-Performance en matière de gestion des déchets (réduction, valorisation, recyclage et tri)	5.0

Barème de notation :

très satisfaisant : 9 ou 10satisfaisant : 7 ou 8

- moyennement satisfaisant : 5 ou 6

peu satisfaisant : 3 ou 4insatisfaisant : 1 ou 2

- non fourni: 0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai si elle n'a pas été transmise lors du dépôt de la candidature.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.adm76.com

Cette demande doit intervenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Tél: 02 35 58 35 00 Télécopie: 02 35 58 35 03

Courriel: greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Tél: 02 35 58 35 00 Télécopie: 02 35 58 35 03

Courriel: greffe.ta-rouen@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges DIRECCTE des Pays de la Loire 22 mail Pablo-Picasso BP 24209 44042 NANTES CEDEX 1

A l'attention de : Madame Christèle AILLERIS Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Visa de l'opérateur économique 15/07/2024

Consultation n°: MPMPMAPF-2024-06 Page 14 sur 14